

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

> Pour les particuliers

VIGILANCE

ALERTE

ALERTE RENFORCÉE

CRISE

Arrêtés de restriction d'usages consultables sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

USAGES		CRISE
	Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	 Autorisé sans restriction
	Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	 Interdit
	Arrosage des jardins potagers	 Interdit entre 9h et 20h
	Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m ³	 Interdit
	Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	 Interdit
	Lavage de véhicules chez les particuliers	 Interdit
	Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	 Interdit
	Remplissage / vidange des plans d'eau	 Interdit
	Travaux en cours d'eau	 Report des travaux Sauf si situation d'assec total ou pour des raisons de sécurité ou travaux autorisés par le service de police de l'eau.